



## ***LICENCE PROFESSIONNELLE DE CONDUCTEURS DES TRAVAUX***

### **I - DISPOSITIONS GENERALES**

Il est créé à l'Ecole supérieure Polytechnique de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, un diplôme de Licence Professionnelle de Conducteurs des Travaux en Génie Civil

Le diplôme de Licence Professionnelle de Conducteurs des Travaux en Génie Civil est organisé au sein du domaine Sciences et technologies de la mention Sciences de l'Ingénieur, dans la spécialité Génie Civil. La Licence Professionnelle de Conducteurs des Travaux en Génie Civil prépare à l'insertion professionnelle ou à la poursuite des études en Master dans le domaine du Génie Civil.

L'offre de formation est organisée sous la forme de parcours de formation initiale ou continue. Le cursus de la Licence Professionnelle de Conducteurs des Travaux en Génie Civil est structuré en 2 semestres d'enseignement de 30 crédits chacun.

Les semestres 5 et 6 correspondent à l'année de Licence Professionnelle de Conducteurs des Travaux en Génie Civil

Le diplôme de la Licence Professionnelle de Conducteurs des Travaux en Génie Civil sanctionne un niveau correspondant à l'obtention de 60 crédits.

Dans le cadre de la mobilité nationale et internationale, le diplôme de Licence Professionnelle de Conducteurs des Travaux en Génie Civil, est accompagné d'une annexe descriptive appelée « supplément au diplôme » délivré par l'Ecole Supérieure Polytechnique de l'Université Cheikh Anta Diop.

### **II - CONDITION D'ACCES AUX ETUDES DU DIT EN GENIE CIVIL**

Peut s'inscrire en Licence Professionnelle de Conducteurs des Travaux en Génie Civil, le candidat pouvant justifier :

- soit d'un DUT, d'un BTS en Génie Civil ou
- soit de tout autre diplôme admis en équivalence.

L'admission se fait par examen de dossier

Les candidats prennent au maximum deux inscriptions administratives annuelles dans le cursus de Licence Professionnelle de Conducteurs des Travaux en Génie Civil

Une inscription supplémentaire peut être accordée, à titre dérogatoire, par le Directeur de l'Ecole Supérieure Polytechnique dans le cas de situations particulières, après avis du Conseil Pédagogique de l'Ecole Supérieure Polytechnique.

### **III - ORGANISATION DE LA FORMATION**

Le cursus de la Licence Professionnelle de Conducteurs des Travaux en Génie Civil qu'elle soit organisée en formation initiale ou en formation continue assure à l'étudiant l'acquisition de connaissances fondamentales, transversales et de compétences professionnelles.

La formation est organisée sous forme de cours, conférences, séminaires, travaux dirigés, travaux pratiques, stages, conduites de projets ... Les stages et les conduites de projets individuels ou collectifs sont organisés au semestre 6. Ils impliquent la rédaction d'un rapport qui donne lieu à une soutenance. La formation est dispensée en présentiel. La formation est composée d'unités d'enseignement. Chaque unité d'enseignement a une valeur définie en crédits. La formation comprend des unités d'enseignement obligatoires et des unités d'enseignement optionnelles. Le programme des enseignements ainsi que les crédits alloués à chaque unité d'enseignement figurent en annexe (annexe 1) du présent arrêté. Ils peuvent être modifiés ou enrichis.

### **IV - CONTROLE DES CONNAISSANCES**

Il est organisé dans le cadre des unités d'enseignement des contrôles des connaissances en Licence Professionnelle de Conducteurs des Travaux en Génie Civil comportant des contrôles continus et / ou des examens terminaux. L'examen terminal se déroule à la fin de chaque semestre. Une session de rattrapage est organisée, au plus tôt, une semaine après la publication des résultats des semestres 5.

Ne sont autorisés à participer aux épreuves du contrôle continu et aux épreuves de l'examen terminal que les étudiants ayant rempli les conditions de leurs inscriptions administrative et pédagogique.

Seuls peuvent se présenter à l'examen les étudiants ayant satisfait aux conditions d'assiduité aux séances de cours, de travaux dirigés et travaux pratiques.

Les modalités de contrôle de connaissances comme stipulées dans l'annexe 2 du Projet d'arrêté portant création et organisation de la Licence Professionnelle de Conducteurs des Travaux en Génie Civil, à l'Ecole supérieure Polytechnique de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar sont de 1/3 pour les contrôles continus et 2/3 pour les examens. Elles peuvent être modifiées ou enrichies.

### **V - VALIDATION DES PARCOURS DE FORMATION**

Le diplôme de Licence Professionnelle de Conducteurs des Travaux en Génie Civil s'obtient uniquement par la validation de toutes les unités d'enseignement. Une unité d'enseignement est validée si la note obtenue est égale ou supérieure à 10/20.

Lorsque l'unité d'enseignement est composée de plusieurs éléments constitutifs, elle est validée par compensation entre ses éléments constitutifs. La compensation entre éléments constitutifs d'une unité d'enseignement s'effectue quelle que soit la note obtenue dans le semestre.

Les unités d'enseignement validées sont définitivement acquises et capitalisées. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits correspondants.

Pour les unités d'enseignement qui ne sont pas validées, l'étudiant conserve, pour la session de rattrapage, le bénéfice des notes égales ou supérieures à la moyenne, sauf renonciation écrite de sa part formulée auprès du service de la scolarité avant le début de la session de rattrapage.

Un semestre est validé si toutes les unités d'enseignement le composant sont validées. La compensation entre les unités d'enseignement de même nature, dans le même semestre est autorisée. La nature des unités d'enseignement est définie par les établissements.

Tout semestre validé est définitivement acquis. L'étudiant ne peut plus en demander la renonciation. La validation d'un semestre emporte l'acquisition des 30 crédits correspondants.

Le diplôme de Licence Professionnelle de Conducteurs des Travaux en Génie Civil est décerné aux étudiants qui ont validé les 2 semestres du cursus. L'obtention des 60 crédits confère le grade de Licence Professionnelle de Conducteurs des Travaux en Génie Civil

Les mentions aux examens sont déterminées comme suit :

PASSABLE quand le candidat a obtenu sur le total général des unités d'enseignement une note moyenne au moins égale à 10 sur 20 et inférieure à 12 sur 20 ;

ASSEZ BIEN quand le candidat a obtenu sur le total général des unités d'enseignement une note moyenne au moins égale à 12 sur 20 et inférieure à 14 sur 20 ;

BIEN quand le candidat a obtenu sur le total général des unités d'enseignement une note moyenne au moins égale à 14 sur 20 et inférieure à 16 sur 20 ;

TRES BIEN quand le candidat a obtenu sur le total général des unités d'enseignement une note moyenne au moins égale à 16 sur 20.

Une attestation de réussite et d'obtention du diplôme de Licence Professionnelle de Conducteurs des Travaux en Génie Civil signée par le chef des services administratifs de l'Ecole supérieure Polytechnique, est délivrée à l'étudiant.

Le diplôme est signé par le Ministre en charge de l'enseignement supérieur et le Recteur de l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar.

## VI - COUT DE LA FORMATION

Le coût de la formation est constitué **des droits d'inscription** régis par l'arrêté n°17072 en date 18 octobre 2013 du Ministre chargé de l'Enseignement Supérieur sont payés à l'université via une institution bancaire et **des frais d'écolage** payés au niveau des caisses de l'Ecole Supérieure Polytechnique.

### A) Les Droits d'inscriptions

Les Droit d'inscription pour les étudiants sont de :

	Etudiants sénégalais et les ressortissants de l'UEMOA et les pays signataires d'accord de coopération spécifiques	Les ressortissants des autres pays
Année	3 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>
Licence 3	25 000 Frs	200 000 Frs

### B) Les frais d'écolage

	Etudiants sénégalais et les ressortissants de l'UEMOA et les pays signataires d'accord de coopération spécifiques					Les ressortissants des autres pays				
CLASSE	FI UCAD	FI ESP	Montant Mensuel	Nbre de mois	Montant annuel	FI UCAD	FI ESP	Montant Mensuel	Nbre de mois	Montant annuel
Licence 3	25 000	85 000	150 000	8	1 310 000	200 000	85 000	150 000	8	1 510 000

### C) Le paiement à l'inscription

	Etudiants sénégalais et les ressortissants de l'UEMOA et les pays signataires d'accord de coopération spécifiques					Les ressortissants des autres pays				
CLASSE	FI UCAD	FI ESP	Mois de Juin	Mois de Juillet	Montant à l'inscription	FI UCAD	FI ESP	Mois de Juin	Mois de Juillet	Montant à l'inscription
Licence 3	25 000	85 000	100 000	100 000	<b>310 000</b>	200 000	85 000	100 000	100 000	<b>485 000</b>

Les étudiants pris en charge par un organisme ou une entreprise sont soumis aux mêmes conditions de règlement que les particuliers. Toutefois la somme avancée à l'inscription leur sera remboursée dès que le paiement par l'organisme ou l'entreprise parviendra à l'E.S.P.

Pour les étudiants qui optent pour le paiement mensualisé, il est à retenir que le dernier délai de paiement est toujours fixé au 10 du mois.

N.B :

1. **FI UCAD** : Frais d'inscription UCAD
2. **FI ESP** : Frais d'inscription ESP

## **VII - DEPOT DES CANDIDATURES**

Le dossier de candidature comporte :

- ◆ Un formulaire de préinscription à remplir
- ◆ Un curriculum vitae
- ◆ Un extrait de naissance – 6 mois.
- ◆ Les copies certifiées des diplômes
- ◆ Les relevés des notes du DUT, BTS ou DST
- ◆ Une attestation d'équivalence fournie par le Rectorat de l'Université Cheikh Anta DIOP pour les diplômes provenant d'université privée et d'école supérieure privée du Sénégal et de l'étranger.
- ◆ Une attestation de prise en charge en cas de financement par un organisme ou une entreprise.
- ◆ Frais de dossier : 10 000 FCFA

**ANNEXE 1.**  
**PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS**

Licence Professionnelle de Conducteur des Travaux en Génie Civil, *mention Sciences de l'Ingénieur*, spécialité Génie Civil

**Semestre 5**

Unités d'Enseignement	Eléments constitutifs	Nombre de crédits
<b>LPCT 351, Gestion de contrat du BTP, UE fondamentale</b>	Droit des sociétés	<b>3</b>
	Code des marchés publics	
	Obligations contractuelles	
<b>LPCT 352, Estimation des travaux, UE fondamentale</b>	Lecture TDR - DAO & métré	<b>5</b>
	Etudes de prix	
<b>LPCT 353, Organisation générale d'un chantier, UE fondamentale</b>	Gestion de chantier et suivi budgétaire	<b>5</b>
	Planification	
	Organisation	
<b>LPCT 354, Management et Gestion des ressources humaines du BTP, UE fondamentale</b>	Gestion des ressources humaines	<b>5</b>
	Management	
	Communication écrite et orale (Français/Anglais)	
<b>LPCT 355, Techniques et méthodes de construction en Génie Civil I, UE fondamentale</b>	Elaboration de projet routier	<b>5</b>
	Elaboration de projet génie civil	
<b>LPCT 356, Techniques et méthodes de construction en Génie Civil II, UE fondamentale</b>	Elaboration de projet bâtiment	<b>4</b>
	Techniques d'exécution des fondations	
<b>LPCT 357, Connaissance du secteur, environnement des métiers de la construction, UE fondamentale</b>	Code de l'Urbanisme & de la Construction	<b>3</b>
	Qualité, sécurité et environnement	
<b>TOTAL</b>		<b>30</b>

**Semestre 6**

<b>Unités d'Enseignement</b>	<b>Eléments constitutifs</b>	<b>Crédit</b>
<b>LPCT 461, Stage professionnel soutenu et projets tuteurés</b>	Projet tutoré	30
	Stage	

## Annexe 2 : Tableau récapitulatif du mode d'évaluation

Licence Professionnelle de Conducteur des Travaux en Génie Civil, *mention Sciences de l'Ingénieur*, spécialité Génie Civil

### Semestre 5

Unités d'Enseignement	Eléments constitutifs	Nature et type de l'épreuve					Durée	Coef. de l'UE <sup>2</sup>
		Poids de l'EC	CC (%)	CT (%)	Ecrite <sup>3</sup>	orale <sup>3</sup>		
LPCT 351, Gestion de contrat du BTP, UE Fondamentale	Droit des sociétés	1	33,33	66,67	x		≤ 4	3
	Code des marchés publics	0,5	33,33	66,67	x		≤ 4	
	Obligations contractuelles	1,5	33,33	66,67	x		≤ 4	
LPCT 351, Estimation des travaux, UE Fondamentale	Lecture TDR - DAO & métré	2,5	33,33	66,67	x		≤ 4	5
	Etudes de prix	2,5	33,33	66,67	x		≤ 4	
LPCT 351, Organisation générale d'un chantier, UE Fondamentale	Gestion de chantier et suivi budgétaire	2	33,33	66,67	x		≤ 4	5
	Planification	1,5	33,33	66,67	x		≤ 4	
	Organisation	1,5	33,33	66,67	x		≤ 4	
LPCT 351, Management et Gestion des ressources humaines du BTP, UE Fondamentale	Gestion des ressources humaines	1	33,33	66,67	x		≤ 4	5
	Management	2,5	33,33	66,67	x		≤ 4	
	Communication écrite et orale (Français/Anglais)	1,5	33,33	66,67	x		≤ 4	
LPCT 351, Techniques et méthodes de construction en Génie Civil 1, UE Fondamentale	Elaboration de projet routier	3	33,33	66,67	x		≤ 4	5
	Elaboration de projet génie civil	2	33,33	66,67	x		≤ 4	
LPCT 351, Techniques et méthodes de construction en Génie Civil 2, UE Fondamentale	Elaboration de projet bâtiment	3	33,33	66,67	x		≤ 4	4
	Techniques d'exécution des fondations	1	33,33	66,67	x		≤ 4	
LPCT 351, Connaissance du secteur, environnement des métiers de la construction, UE Fondamentale	Code de l'Urbanisme & de la Construction	1	33,33	66,67	x		≤ 4	3
	Qualité, Sécurité et Environnement	2	33,33	66,67	x		≤ 4	

Unités d'Enseignement	Eléments constitutifs	Poids de l'EC	CC (%)	CT (%)	Ecrite <sup>3</sup>	orale <sup>3</sup>	Durée <écrite>	Coef. de l'UE2
LPGT461, Stage professionnel soutenu et projets tuteurés	Projet tutoré	1				X		30
	Stage	4				X		